



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 8 mars 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	Pouvoir d'Olivier BERTHET
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	Pouvoir de Christian REBELLE
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicole FALCETTA
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Jean-Christophe EICHENLAUB
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

MERY	Eudes BOUVIER
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

**Autres présents non votants :**

Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Christophe LUPO	Responsable Patrimoine et Travaux
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1<sup>er</sup> mars 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 131 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 20 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2018

Exécutoire le : 15 MARS 2018

Affichée le : 15 MARS 2018

Visée le : 15 MARS 2018

### FONCIER

#### Cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que par arrêté en date du 23 juin 2017, Monsieur le Préfet de la Savoie a approuvé la création du syndicat mixte Chambéry – Grand Lac Economie (CGLE), en charge de la compétence « *gestion, aménagement foncier, entretien, promotion, animation et commercialisation des zones d'activités économiques* » depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017. Il rappelle que le transfert d'une compétence entraîne la mise à disposition de plein droit des biens nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence.

Cependant, en matière de zones d'activités économiques, les biens immobiliers peuvent être transférés en pleine propriété, afin de permettre leur cession par la personne publique en charge de la compétence. L'article L. 5211-5 du CGCT prévoit que les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers sont décidées par délibérations concordantes des organes délibérants du syndicat et des membres, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement, au plus tard un an après le transfert de compétences.

Plusieurs délibérations relatives aux cessions à paiement différé des zones d'activités économiques de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Chambéry - Grand Lac Economie ont été prises en 2017 : le 5 octobre 2017 pour la cession des parcelles situées sur le site des Fontanettes et le 8 novembre pour l'ensemble des terrains des autres PAE à l'exception du site de la Cassine. En effet, le parc d'activités de la Cassine, compte tenu d'incertitudes et de la finalisation du zonage des parcelles, n'avait pas fait l'objet d'une cession. Dans cet intervalle, sa gestion a été assurée par la Communauté d'agglomération dans son budget général.

Il est désormais nécessaire de procéder à la cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie. Cette dernière cession permet d'achever le transfert de l'ensemble des terrains acquis par la communauté d'agglomération à des fins de développement économique. Ces ventes seront réparties en autant d'actes authentiques que nécessaire. La liste des parcelles, détaillée en annexe de cette délibération, mentionne les valeurs comptables,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la cession à paiement différé, à Chambéry-Grand Lac Economie, du parc d'activités économiques de la Cassine et du foncier appartenant à Chambéry métropole - Cœur des Bauges dans cette zone, conformément au détail parcellaire annexé,
- CONFIRME que le mécanisme de paiement différé se traduira par un versement des sommes dues à Chambéry métropole - Cœur des Bauges au fur et à mesure de la vente du foncier,
- DEMANDE à l'EPFL le transfert à Chambéry-Grand Lac Economie des conventions de portage foncier en cours sur le parc d'activité de la Cassine à Chambéry,
- SOLLICITE le trésorier principal municipal de Chambéry pour procéder aux opérations comptables nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 8 mars 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0







## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Foncier - Cession à paiement différé du parc d'activités économiques de la Cassine à Chambéry-Grand Lac Economie

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/03/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/03/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2266 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180308-d2266-DE

---

**Date de décision :** 08/03/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres